

ARRÊTÉ N°245/2026

INTERRUPTION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION

RUE PAUL DEUDON

Du lundi 28 septembre 2026 au vendredi 20 novembre 2026

LE MAIRE DE FEIGNIES,

Vu le code de la sécurité intérieure notamment l'article L 131-1;

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la Loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la Loi 83-8 du 7 janvier 1983;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2213.1 à L2213.6

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - 4^{ème} partie juin 1977 modifié et 7^{ème} partie - marques sur chaussée - approuvée par l'arrêté interministériel du 16 février 1988 modifié);

Vu la demande en date du vendredi 11 septembre 2026, présentée par Monsieur Maxime CORDIER, de l'entreprise Denis WATTEZ, à la demande du Département du Nord, sollicitant l'autorisation de réaliser des travaux de réfection et de réparation sur l'ouvrage n° 5012, situé rue Paul Deudon à Feignies ;

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir tout risque d'accident ;

ARRÊTÉ

Article 1er : En raison des travaux de réparation du béton sous l'ouvrage n° 5012 et de l'empiètement sur la chaussée nécessaire à l'intervention, le stationnement sera interdit au droit du chantier du 28 septembre 2026 au 20 novembre 2026 inclus.

La circulation sera maintenue et s'effectuera en alternance au droit de chaque joint de chaussée, du 28 septembre 2026 au 9 octobre 2026 inclus.

Article 2 : Des panneaux de signalisation réglementaires seront mis en place par les services municipaux.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal transmis aux tribunaux compétents.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Madame la Commissaire Centrale, Cheffe du District de Police de Maubeuge,
- Monsieur le Président de la CAMVS,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours et d'Incendie de Maubeuge,
- Monsieur l'ingénieur de la DVD à Avesnes sur Helpe,
- Monsieur le Directeur de la SEMITIB.

Feignies, le 16 septembre 2026
Par délégation,
Alain COUVREUR,
1er Adjoint au Maire

